



2017/2053(INI)

11.10.2017

AVIS

de la commission des affaires constitutionnelles

à l'intention de la commission des budgets

sur la réforme du système de ressources propres de l'Union européenne

(2017/2053(INI))

Rapporteure pour avis: Mercedes Bresso

PA_NonLeg

SUGGESTIONS

La commission des affaires constitutionnelles invite la commission des budgets, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

1. renouvelle son soutien ferme à une réforme globale du système des ressources propres de l'Union européenne; rappelle que le système actuel de ressources propres est contraire à l'esprit des traités, étant donné que l'article 310, paragraphe 4, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (traité FUE) dispose que l'Union n'adopte pas d'actes susceptibles d'avoir des incidences notables sur le budget sans donner l'assurance que les dépenses peuvent être financées dans la limite des ressources propres de l'Union et l'article 311 du traité FUE dispose que le budget de l'Union est intégralement financé par des ressources propres; souligne néanmoins que, dans la pratique, la plupart des revenus de l'Union proviennent des contributions nationales sous la forme d'un pourcentage du RNB (69,1 %) et de la TVA (12,4 %), qui ne sont pas considérées comme de véritables ressources propres, puisqu'elles se réduisent à un jeu à somme nulle entre les États membres;
2. souligne que le système actuel de ressources propres est particulièrement complexe et manque de transparence; invite dès lors les institutions de l'Union et les États membres à remédier à cette situation de manière efficace et constructive;
3. considère que le rôle du Parlement européen dans la procédure d'adoption des ressources propres devrait être renforcé; est convaincu que passer du vote à l'unanimité au vote à la majorité qualifiée (VMQ) et à la procédure législative ordinaire pour l'adoption des ressources propres conférerait des droits égaux au Parlement et au Conseil en matière de prise de décision à la fois sur les volets «recettes» et «dépenses» du budget de l'Union;
4. souligne l'importance de saisir l'occasion que représente le Brexit et encourage les États membres et la Commission à remanier le système actuel de rabais et de corrections, lesquels sont non seulement contraires à l'esprit des traités, mais ont également eu pour effet de centrer davantage les discussions sur l'effet «solde net» des contributions des États membres, plutôt que sur la valeur ajoutée européenne du budget de l'Union, sans tenir compte de ses effets d'entraînement;
5. souligne que le budget de l'Union doit être doté d'un système de véritables ressources propres, conformément aux recommandations du groupe de haut niveau sur les ressources propres;
6. demande à la Commission d'entamer une réflexion sur la façon dont les sommes résultant directement des politiques de l'Union pourraient être assimilées à des recettes pour son budget;
7. estime que toute réforme du système des ressources propres devrait reposer sur les principes d'équité, de stabilité, d'unité, de solidarité, de durabilité, de subsidiarité et d'intelligibilité pour les citoyens européens; rappelle les principes énumérés dans le rapport Monti et utilisés par le groupe de haut niveau sur les ressources propres pour évaluer d'éventuelles nouvelles ressources propres et estime qu'ils nourrissent utilement

la réflexion sur les réformes; souligne par ailleurs l'importance de consacrer des fonds suffisants au budget de l'Union pour financer les politiques de l'Union de manière adéquate et crédible, en particulier après le Brexit;

8. estime qu'une réforme du volet «recettes» devrait aller de pair avec une réforme du volet «dépenses», afin d'accroître la valeur ajoutée européenne des dépenses de l'Union en établissant un lien manifeste entre les dépenses de l'Union et ses politiques et priorités, et en soutenant les politiques de l'Union dans ses principaux domaines de compétence présentant un potentiel élevé de valeur ajoutée au niveau européen, tels que le marché unique, la protection de l'environnement et l'action pour le climat, l'Union de l'énergie, la politique de défense commune et la réduction de l'hétérogénéité fiscale au sein du marché unique, comme le recommande le rapport Monti¹;
9. rappelle l'importance, pour les futures réformes, de préserver l'unité du budget de l'Union et de limiter l'utilisation de programmes et d'instruments en marge du budget de l'Union, en restreignant ces derniers à des cas dûment justifiés et en les soumettant à un contrôle adéquat, comme le recommande le groupe de haut niveau sur les ressources propres;
10. attire l'attention sur la nécessité de mener une réflexion approfondie sur les effets du débat concernant l'avenir de l'Europe, lancé par la Commission en mars 2017, sur la réforme du système des ressources propres; estime que les cinq scénarios envisagés pour l'avenir de l'Union présentés par la Commission en mars 2017 nécessiteraient des fonds supplémentaires, provenant de véritables ressources propres, pour poursuivre les objectifs prévus dans l'article 3 du traité sur l'Union européenne, aujourd'hui inscrits dans les nouvelles priorités de l'Union; insiste sur l'importance de respecter l'unité du budget et de réduire, et non d'accroître, la complexité de celui-ci, afin d'assurer la cohérence des politiques de l'Union à la fois au niveau interne et externe.

¹ Rapport final contenant des recommandations du groupe de haut niveau sur les ressources propres de décembre 2016 intitulé «L'avenir du financement de l'Union européenne», adopté en décembre 2016.

**INFORMATIONS SUR L'ADOPTION
PAR LA COMMISSION SAISIE POUR AVIS**

Date de l'adoption	11.10.2017
Résultat du vote final	+: 14 -: 3 0: 0
Membres présents au moment du vote final	Mercedes Bresso, Richard Corbett, Pascal Durand, Danuta Maria Hübner, Diane James, Alain Lamassoure, Maite Pagazaurtundúa Ruiz, Markus Pieper, Paulo Rangel, György Schöpflin, Pedro Silva Pereira, Claudia Țapardel, Kazimierz Michał Ujazdowski
Suppléants présents au moment du vote final	Ashley Fox, Enrique Guerrero Salom, Jérôme Lavrilleux, Jasenko Selimovic
Suppléant (art. 200, par. 2) présent au moment du vote final	Tadeusz Zwiefka

VOTE FINAL PAR APPEL NOMINAL EN COMMISSION SAISIE POUR AVIS

14	+
ALDE	Maite Pagazaurtundúa Ruiz, Jasenko Selimovic
PPE	Danuta Maria Hübner, Alain Lamassoure, Jérôme Lavrilleux, Paulo Rangel, György Schöpflin, Tadeusz Zwiefka
S&D	Mercedes Bresso, Richard Corbett, Enrique Guerrero Salom, Pedro Silva Pereira, Claudia Țapardel
VERTS/ALE	Pascal Durand

3	-
ECR	Ashley Fox, Kazimierz Michał Ujazdowski
NI	Diane James

0	0

Note : **Markus Pieper (PPE)** annonce qu'il a également voté pour le projet d'avis

Légende des signes utilisés:

+ : pour
- : contre
0 : abstention